



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 91817

#### Texte de la question

M. Jérôme Bignon attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur les difficultés rencontrées par de nombreuses familles pour permettre à leurs enfants de partir en vacances. Aujourd'hui, selon le CREDOC, près de la moitié des Français n'irait pas en vacances, principalement en raison de difficultés financières. Dans notre société moderne, le départ en vacances représente un modèle de vie. Le départ des enfants étant fortement lié à celui des parents, ce sont près de la moitié des enfants qui chaque année ne partent pas en vacances. Dans une société où le départ en vacances constitue un modèle social, pour une majorité d'enfants et d'adolescents ne pas partir en vacances est vécu comme une injustice sociale. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui rappeler les actions mises en place par le Gouvernement pour aider les enfants et les adolescents qui ne peuvent pas partir en vacances, ainsi que celles prévues pour améliorer les dispositifs existants.

#### Texte de la réponse

Si l'État a la volonté de soutenir et d'encourager les départs en vacances des jeunes, l'aide directe aux familles est apportée par différentes catégories de partenaires. Depuis une vingtaine d'années, les caisses d'allocations familiales (CAF) ont été incitées par la Caisse nationale des allocations familiales à développer et à diversifier le soutien aux départs en vacances. Certaines CAF attribuent des bons vacances aux familles allocataires avec lesquels celles-ci peuvent régler ou obtenir le remboursement d'une partie des dépenses liées aux séjours de vacances. Les bénéficiaires de ces aides sont pour l'essentiel des familles nombreuses ou monoparentales. Les chèques vacances (gérés par l'ANCV, Agence nationale pour les chèques-vacances) permettent au plus grand nombre de partir en vacances avec la contribution de leur employeur. La loi de développement et de modernisation des services touristiques, adoptée le 9 juillet 2009, a élargi leur attribution au personnel des entreprises de moins de cinquante salariés. Les comités d'entreprise participent également de manière significative à l'action sociale à destination des salariés en matière de vacances et de nombreuses associations caritatives proposent des dispositifs pour favoriser le départ en vacances, notamment des plus jeunes. Différents dispositifs sont proposés à chaque période de vacances par la SNCF avec la mise en place de tarifications pour les groupes de jeunes. Cette mesure est complétée par la « carte famille nombreuse » et la « carte enfant famille » qui a été mise en place en mars 2009 afin de permettre aux familles ayant à charge un ou deux enfants de moins de 18 ans de bénéficier elles aussi de réductions. Enfin, les services centraux et déconcentrés du ministère chargé de la jeunesse soutiennent les associations organisatrices d'accueils collectifs de mineurs par le biais de subventions, dont des « postes FONJEP », de suivi et de conseil juridique, technique et pédagogique, ainsi que d'accompagnement des cadres et bénévoles.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Bignon](#)

**Circonscription :** Somme (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 91817

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Jeunesse et solidarités actives

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 octobre 2010, page 11564

**Réponse publiée le :** 18 octobre 2011, page 11080